



Conseil de quartier Chaillot

Jeudi 25 octobre 2012

Le jeudi vingt-cinq octobre deux mille douze à dix huit heures, les membres du conseil de quartier Chaillot se sont réunis à la Nicolaïte de Chaillot.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16^e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Jérémy REDLER, conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^{ème}
- M. TROUILLOUD, Bureau de la police administrative, commissariat central du 16^e
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du cabinet du Maire
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16e
- M. Jean-François CHERUBIN, Association « Nicolaïte de Chaillot »
- Mme Mireille PARTIOT, Centre associatif Mesnil Saint Didier
- Mme Claudine ROBINEAU, Association des riverains de la Villa de Lonchamps
- M. FAUGERE, Association des riverains de la Villa de Lonchamps
- Mme Mireille PARTIOT, Centre associatif Mesnil Saint-Didier
- Mme Arielle ANSELIN
- M. Jean-François BLANC

1- Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Circulation rue Magdebourg

Mme ROUSSEAU précise qu'il s'agit d'un sujet récurrent au conseil de quartier.

Mme N'GUYEN demande quels sont les résultats de l'opération de comptage des véhicules qui circulent dans cette rue et quelles mesures la Mairie préconise contre ces nuisances de forte circulation?

Mme BALDINI indique que le nouveau comptage réalisé par la Direction de la Voirie et des Déplacements en septembre 2012 confirme la précédente étude de 2009 à savoir que :

- La rue de Magdebourg supporte un trafic quotidien de l'ordre de 3000 véhicules par jour en moyenne avec un pic maximum autour de 200 véhicules par heure, à l'heure de pointe. Cela constitue un trafic normal pour une voie parisienne de ce type. En comparaison, la rue de Longchamp, comparable dans ses dimensions et recevant elle aussi un trafic de transit, se situerait plus autour de 6000 véhicules par jour.
- La vitesse moyenne observée est de 20 à 23 km/h.
- Les voiries (trottoirs et chaussées) sont en état convenable.

Au vu de ces éléments et compte tenu des orientations budgétaires de la Ville de Paris en matière de voirie donnant la priorité aux opérations motivées par des impératifs de sécurité ou par un état anormalement dégradé des voiries, la rue de Magdebourg ne peut être inscrite comme devant faire l'objet d'un traitement particulier.

Mme BALDINI précise que les mises en zone 30 dans le cadre des quartiers tranquilles ont été abandonnées par la Ville de Paris, essentiellement pour des raisons budgétaires. **Mme BALDINI** ajoute que néanmoins, le Maire de Paris envisageant la réduction de la circulation à 30 km /h dans tout Paris, le problème sera peut être réglé de cette manière là.

Mme N'GUYEN est très déçue de cette réponse, tout comme les habitants de la rue qui ont signé la pétition à l'origine de la demande il y a 4-5 ans. Elle estime que 200 véhicules par heure cela fait beaucoup pour une rue à 20 numéros. Elle regrette que les courriers adressés aux administrés ne soient que des promesses politiques. En effet **Mme N'GUYEN** affirme posséder un courrier daté de deux ans où la mairie s'engageait à œuvrer pour une mise à 30km/h de la rue, mais lorsqu'on laisse trainer les dossiers et que les politiques changent entre temps, alors rien n'est fait. Il avait également été dit que dans le cadre du réaménagement du carrefour Kleber-Longchamp, la situation de la rue Magdebourg serait prise en compte, notamment en modifiant le rythme des feux de signalisation et visiblement rien n'a été fait. Le feu dure toujours 40 secondes au vert et très peu au rouge. **Mme N'GUYEN** affirme être très déçue par les équipes et quitte la réunion.

Mme PARTIOT qui habite rue Boissière estime que lorsqu'on habite Paris on ne peut pas s'attendre à une tranquillité totale.

M.GOSSARD ajoute que dans le cadre des mesures prises, on constate que 80% des véhicules sont à une vitesse comprise entre 0 et 30 km/h et plus de 99 % entre 0 et 50 km/h et qu'aucun accident particulier n'a été observé dans la rue.

3- Propreté avenue Kléber

M. GILLERON annonce que d'importants travaux de rénovation des plateaux stabilisés de l'avenue sont budgétés au titre de 2012 à hauteur de 175 000 €, ce qui améliorera la qualité des lieux (Cette année un million d'euros a été dégagé pour la rénovation des stabilisés sur l'ensemble de Paris). Au niveau de la propreté, il y a de nombreux dépôts sauvages, qui constituent un problème d'incivisme et ces comportements sont pénalisables. **M. GILLERON** précise que la verbalisation va s'intensifier sur cette avenue car les dépôts d'encombrants ne font que rarement l'objet de signalement au 3975. Il ajoute que la présence d'immeubles de bureaux génère des problèmes de mégots de cigarettes.

Mme ROBINEAU félicite les services de la propreté mais s'interroge sur la manière d'apprendre le civisme aux habitants de la rue.

Mme BALDINI répond que la Mairie du 16^e mène des actions en ce sens notamment avec la « faites de la propreté » et des interventions dans les écoles et les lycées, mais c'est un travail de longue haleine. Néanmoins, elle note des améliorations et une diminution des plaintes depuis quelques temps. **Mme BALDINI** souligne le problème lié aux mégots de cigarettes ; un courrier a été envoyé à l'ensemble des cafés et restaurants de l'arrondissement afin de les inciter à installer des cendriers à l'extérieur de leur établissement. **Mme BALDINI** n'hésite pas à signaler les mauvais comportements en indiquant aux personnes qu'elles n'ont pas le droit de faire ceci ou cela. Elle encourage les conseillers de quartier à faire de même.

M. GILLERON annonce que 10 000 nouveaux modèles d'éteignoirs vont être fixés sur les corbeilles parisiennes, dont 700 sur le 16^e arrondissement aux endroits les plus stratégiques, pour que les fumeurs puissent ensuite y jeter leurs mégots.

Il ajoute que l'automne arrive tardivement cette année et ainsi, pendant une quinzaine de jours, le ramassage des feuilles va mobiliser les services. Il rappelle qu'il y a 10 000 arbres dans le 16^e arrondissement ce qui représente à peu près 450 tonnes de feuilles ramassées en automne. Il sera donc possible de constater un passage un peu moins fréquent dans certaines rues non plantées.

M. FAUGERE a noté sur l'avenue Kléber, depuis deux week-end, qu'il y avait des campements de personnes dans un bâtiment de bureaux.

Mme ROUSSEAU a également constaté le phénomène.

M. TROUILLOUD, représentant du commissariat central du 16^{ème}, en prend note.

4- Propreté rue de Chaillot

Mme PICARD montre des photos de la corbeille à côté du G20. Cette corbeille est adossée à la sortie de l'immeuble et génère de nombreuses nuisances ; c'est devenu un véritable dépôt qui entrave parfois la sortie de l'immeuble. Elle a déjà soulevé ce problème au conseil de quartier précédent où il avait été évoqué la possibilité de déplacer la corbeille à l'angle de la rue.

M. GILLERON répond que dans l'absolu, cette poubelle est déplaçable. Il y a également des jardinières autour qui servent de dépôt.

Mme PICARD précise que ces jardinières ont été installées par le G20 pour éviter que les SDF s'y installent.

M. GILLERON précise que la présence de SDF est un problème social et non pas un problème de propreté. Sur les photos, on voit que le problème vient du dépôt autour de la corbeille par des riverains ; il s'agit donc d'un problème d'incivisme. Il n'est pas contre le fait de déplacer cette corbeille mais souligne qu'elle a une utilité véritable, particulièrement pour les propriétaires de chiens.

Mme BALDINI est favorable au déplacement de cette poubelle et demande à M. GILLERON de bien vouloir faire le nécessaire pour la mettre dans un endroit plus judicieux, mais pas forcément accolé à un immeuble. Un point sera refait au prochain conseil de quartier.

Mme PICARD souligne l'efficacité du conseil de quartier et des services au sujet des problèmes de circulation rue Bizet qui ont été résolus cet été. Tous les riverains sont satisfaits.

Mme BALDINI est ravie que le travail mené par les services donne satisfaction aux riverains. Elle regrette que Mme N'GUYEN soit partie sans avoir pu discuter davantage. Les problèmes ne peuvent pas se régler facilement car la moindre décision implique des demandes d'autorisation en cascade. La voirie est un sujet très compliqué, particulièrement à Paris.

Mme PICARD signale la présence au bas de son immeuble d'une boîte de raccordement des télécoms qui est taguée.

M. GILLERON répond que la Ville a passé un nouveau marché cet été concernant les graffitis. Au plan réglementaire, chacun est responsable des graffitis sur la façade de son immeuble. Depuis l'année 2000, la Ville de Paris retire à son compte tous les graffitis sur les façades d'immeubles et sur l'espace public jusqu'à une hauteur de quatre mètres. Le marché qui a été signé cet été prend également en compte l'ensemble du mobilier urbain et est aussi pris en compte, il est ensuite facturé aux propriétaires. Un simple signalement aux services de propreté suffit, les tags sont retirés 10 jours après signalement au maximum, et dans les huit heures, s'il s'agit d'un tag injurieux.

Mme ROUSSEAU réaffirme la bonne volonté de l'ensemble des services qui interviennent dans le cadre des conseils de quartier pour résoudre les problèmes. Les habitants ne doivent pas hésiter à faire remonter les difficultés et à insister lorsque cela bute un peu. Elle regrette que Mme N'GUYEN se soit énervée et contrairement à ce qu'elle a affirmé, ce n'est pas un jeu politique mais de l'action sur le terrain.

M. CUNZI note une amélioration de la propreté sur le quai de New York depuis la réalisation des travaux. Il suggère la mise en place de triptyque mobile comme il en a vu avenue de Friedland.

M. GILLERON répond que ce matériel est également utilisé dans le 16^e ; il s'articule autour de cinq thématiques (pigeons, déjections canines, mégots, dépôt de vracs et encombrants) en fonction des problèmes constatés. Le service de propreté décide des endroits et périodes les plus propices en concertation avec la Mairie du 16^e. Des campagnes sont actuellement menées sur les dépôts d'encombrants, avec 11 panneaux mobiles qui tournent sur les points les plus problématiques.

Mme PARTIOT affirme se disputer régulièrement avec des propriétaires de chiens particulièrement rue Boissière, et s'interroge sur l'existence d'inspecteurs habilités à verbaliser puisqu'elle n'en a jamais vu. De plus, elle ne voit pas beaucoup de lavage du trottoir.

Mme BALDINI précise qu'une rue est nettoyée entre une et quatre fois par semaine. Concernant les inspecteurs sur l'ensemble de l'arrondissement, il y en a quatre qui travaillent par équipe de deux et c'est bien évidemment insuffisant. Mme BALDINI les a accompagnés un matin dans le cadre d'une opération place des États-Unis et elle assure que c'est un travail extrêmement compliqué. Mme

BALDINI reçoit régulièrement les équipes d'inspecteurs à la Mairie afin de les mobiliser et les motiver.

Mme ANSELINE signale des problèmes de déjections canines devant l'école rue Boissière.

Mme ROUSSEAU, elle-même propriétaire d'un chien, confirme ce phénomène.

Mme BALDINI note tout de même une amélioration du comportement des propriétaires de chiens qui se munissent davantage de petits sacs.

Mme PICARD demande pourquoi il n'y a pas de distributeurs de sacs à Paris.

M. GILLERON répond qu'il y en a eu il y a une dizaine d'années mais cela posait des problèmes avec notamment, des déjections autour des points de distribution des sacs, des propriétaires qui constituaient des stocks personnels et les distributeurs étaient tout le temps vides ; personne ne voulait de ces distributeurs devant chez lui. Concernant les écoles, il note que certains parents propriétaires de chiens n'ont pas de scrupules à laisser faire leur animal devant l'établissement scolaire de leurs enfants. Les interventions dans les classes sont plutôt efficaces puisque les enfants tiennent un discours extrêmement ferme sur ce sujet à leurs parents. Les enfants ne se gênent pas non plus pour interpeller les gens dans la rue et les rappeler à leurs obligations.

Mme ANSELINE propose à **M. GILLERON** d'intervenir à l'école Boissière.

M. GILLERON le fera si l'école le lui permet. Concernant les inspecteurs habilités à verbaliser, une évolution est à noter puisqu'ils auront désormais des bureaux sur l'arrondissement où ils travaillent, cela entraînera davantage de disponibilité sur le terrain. Actuellement, ils ont des locaux communs dans le 14e arrondissement. Des éboueurs inaptes ou en fin de carrière pourraient également les accompagner ce qui permettra à terme de presque doubler les effectifs.

Mme PICARD constate que les propriétaires de chiens ramassent de plus en plus les déjections de leur chien. Néanmoins, certains sont encore très réfractaires à l'idée de le faire.

Mme ROBINEAU signale que la Villa de Longchamp n'est pas souvent nettoyée. Une laveuse est venue ce matin mais n'a nettoyé que les trois quarts de la rue ; les problèmes de déjections canines sont nombreux. Cependant, elle souligne que le service de retrait des encombrants est très efficace.

5- Eclairage public rue de Longchamp

Mme ROBINEAU signale un désordre dans la maintenance de l'éclairage des réverbères dans la partie de la rue de Longchamp, entre l'avenue Kléber et la rue de Lubeck, surtout dans la Villa de Longchamp, où les lumières peuvent rester allumées ou éteintes pendant 2 à 3 jours de suite. Cela est arrivé fréquemment cette année.

Mme BALDINI répond que les dysfonctionnements signalés ont été soumis à l'entreprise EVESA chargée de la maintenance du réseau d'éclairage public. Au-delà de ça, il y a sur l'ensemble de Paris le remplacement de toutes les ampoules par des ampoules à consommation réduite dans le cadre de la mise en place du plan climat. Dans cette perspective, des vérifications sont faites. Ce contrôle s'effectuait jusque récemment de nuit mais pour des questions de contrainte de service et de coût (paiement en heure de nuit), ils sont réalisés désormais de jour, d'où un allumage du système parfois en pleine journée. Néanmoins, il y a eu un dysfonctionnement sur le poste Kléber. **Mme BALDINI** ajoute qu'il ne faut pas hésiter à signaler ce genre de problème aux services de voirie.

6- Etat du trottoir le long de l'immeuble, 4 Villa de Longchamp.

Mme ROBINEAU indique qu'à la suite de travaux exécutés par le gaz de ville dans une trappe le long de l'immeuble du 4 Villa de Longchamp, vers mars 2012, le trottoir refait récemment, a été détérioré et, après appel du syndic de l'immeuble, au bout de deux mois un peu de terre a été répandue, mais toujours pas de goudron, donc le trottoir était à refaire. Au surplus, le même immeuble qui venait d'être rénové se trouve sali, malgré les signalements du syndic à la Voirie, rien n'a été réparé ni nettoyé.

Mme BALDINI répond qu'un ordre de service pour la réfection de cette fouille a été émis le 10 octobre. Les travaux seront réalisés la semaine prochaine. Il faut rappeler que la réfection des fouilles n'est pas réalisée par le concessionnaire qui a creusé (GRDF, ERDF, CPCU...) mais par la Ville de Paris qui fait intervenir l'entreprise chargée de ces travaux. L'intervention ne se fait qu'après déclaration de fin de travaux par le concessionnaire. Parfois, cette déclaration tarde ou est oubliée, ou le planning de l'entreprise ne permet pas une intervention avant plusieurs semaines, celle-ci attendant d'avoir un minimum de volume de tâches à réaliser pour intervenir. Pour le nettoyage de l'immeuble, Mme BALDINI pense qu'il faut s'adresser directement à GRDF.

M. FAUGERE fait part du non respect de l'interdiction de stationnement dans la Villa de Longchamp qui gêne énormément les utilisateurs du parking situé entre le n°2 et le n°4. Tous les jours, il y a au minimum entre 6 et 12 véhicules qui stationnent à partir de 11 heures jusqu'à 15 heures. M. FAUGERE ajoute que les conséquences pourraient être graves puisqu'une ambulance ou un camion de pompiers ne pourrait pas passer. Il l'a signalé à de nombreuses reprises. Il faudrait que la police passe plusieurs fois dans la semaine pendant plusieurs semaines pour verbaliser les automobilistes et ainsi les dissuader de stationner à cet endroit.

M. TROUILLOUD confirme les problèmes de sécurité que cela pourrait engendrer, il s'engage à donner des consignes aux effectifs immédiatement.

M. COUDRIER, boulanger avenue Kléber, indique qu'il existe aussi des difficultés pour les gens qui sortent de cette villa pour pouvoir descendre la rue de Longchamp lorsqu'il y a des voitures qui stationnent en double file. Il ajoute que de nombreux véhicules circulent rue de Longchamp en sens interdit, peut être à cause d'un problème de signalisation pour les gens qui ne connaissent pas le quartier. Il craint qu'un grave accident ne se produise un jour.

Mme ROBINEAU ajoute que la petite portion de rue entre la rue de Lubeck et la place d'Iéna est extrêmement dangereuse.

M. GOSSARD précise que le sens de circulation dans cette rue a été inversé dans le cadre du réaménagement de la place d'Iéna. De nouvelles phases de feu ont été installées et on s'est aperçu qu'il y avait trop de phases de feu rouge sur la place d'Iéna et qu'il fallait donc supprimer un accès de véhicules sinon les temps de feu au rouge auraient été trop longs sur l'avenue du président Wilson et l'avenue d'Iéna. En 2005, le choix a donc été fait d'inverser le sens de circulation de cette portion de la rue de Longchamp afin d'éviter que les voitures ne débouchent sur la place d'Iéna. Contrairement à la rumeur, ce changement n'a rien à voir avec l'ambassade du Mexique ou une quelconque personnalité, c'était vraiment lié à la gestion du carrefour et il n'était pas possible de faire autrement pour des raisons de sécurité.

M. COUDRIER rappelle que devant sa boulangerie et les passages piétons, le trottoir a été refait; les contre-allées ont été fermées et il pense que c'est une très bonne chose. Néanmoins, l'entrée de la contre-allée devant la boulangerie est trop large et trop dangereuse. En effet, les

automobilistes rentrent dans la contre allée très rapidement pour éviter les bouchons de l'avenue Kléber ; or de nombreux enfants traversent à cet endroit. Une de ses clientes a failli se faire renverser la semaine dernière.

M. GOSSARD a constaté de la stagnation d'eau à cet endroit, signe d'un problème de nivellement. Il va donc voir avec les services si cela ne peut pas être l'occasion de corriger, peut-être en coulant un peu plus l'entrée, mais dans ce cas il faudrait déplacer les bordures et cela entraînerait des coûts élevés.

Mme ROBINEAU signale une flaqué d'eau permanente en face du 81 avenues Kléber au niveau du fleuriste, ce qui est très gênant particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.

M. GOSSARD répond qu'il s'agit là aussi d'un problème de nivellement, que ça se joue au millimètre près.

M. COUDRIER signale que les commerçants situés de l'angle de la rue de Longchamp jusqu'au feu de l'avenue Boissière du côté droit en allant vers la place de l'Etoile, ont rencontré des problèmes de remontées d'égouts cette semaine, avec des conséquences sur le matériel professionnel. Ce problème survient tous les trois ans quand la Ville fait venir des camions pour aspirer des graisses. Il pense que l'évacuation a été mal faite et qu'il n'y a pas assez de pentes. **M. COUDRIER** pense qu'il faudrait faire un curage plus fréquent pour éviter ce problème.

M. GOSSARD répond que le service d'assainissement de Paris a été saisi pour faire le point sur cette affaire, il transmettra alors des éléments plus précis.

7- Budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme ROUSSEAU indique qu'il reste 18 273 € sur le budget de fonctionnement et propose de faire participer le conseil de quartier au village de Noël du Trocadéro. Elle fait voter 3000 euros pour l'inauguration et l'initiation au patinage pour les enfants de l'arrondissement avec des professeurs certifiés. Toutes les écoles publiques et privées sont très enthousiastes sur ce projet. **Mme ROUSSEAU**, au-delà des impératifs commerciaux liés au fonctionnement du village de Noël, affirme sa volonté de mettre avant tout cette patinoire au service des enfants et des habitants du 16e.

Le budget de fonctionnement est voté à l'unanimité.

Concernant le budget d'investissement **Mme Rousseau** rappelle que plusieurs projets avaient été mis à l'étude. L'installation de tables de pique-nique et de ping-pong au square Thomas Jefferson ne pourra malheureusement pas se faire pour des raisons techniques puisqu'il faut poser une dalle de béton et que ce n'est pas faisable à cet endroit. Concernant la prise en charge de la pose de stabilisé au pied des arbres, un autre financement a été trouvé. Enfin, un devis est en cours pour le projet de local poubelle à l'école Boissière.

Mme ROUSSEAU propose que le conseil de quartier prenne en charge la réfection du tracé de cours de l'école Saint-Didier.

Le budget d'investissement est voté à l'unanimité.

Mme ROUSSEAU ajoute qu'elle réunira les conseillers quartier Dauphine et Chaillot début janvier pour réfléchir sur l'idée d'un vide grenier émise par les conseillers de quartier Dauphine. Il faudra veiller à trouver l'endroit adéquat pour le faire en considérant que ce qui fonctionne dans un quartier ne convient pas forcément à un autre.

M. BLANC estime que ce n'est pas le rôle du conseil de quartier mais plutôt celui des associations de commerçants.

Mme ROUSSEAU précise qu'il s'agit d'un vide grenier destiné aux particuliers. La discussion se poursuivra lors d'une prochaine réunion.

8- Chantier de l'Hôtel Shangri-La

M. CUNZI a constaté une amélioration de la situation après l'intervention de la mairie du 16e. Néanmoins, des débordements ont été constatés cet été et il y a de nouveau un relâchement puisque les camions arrivent dès 6h25 et il y a beaucoup de bruit. Malheureusement, il n'y a que la peur du gendarme qui fonctionne.

M. GOSSARD indique qu'un rappel à l'ordre a été fait sur la question des horaires de chantier (7h-22h en semaine / 8h-20h le samedi / uniquement sur dérogation spéciale de la Préfecture de Police le dimanche). Une organisation a été mise en place afin d'éviter l'arrivée des poids lourds sur le chantier à des horaires trop matinaux (mise en attente sur la place du Trocadéro ou la place de Varsovie). Il a été décidé de modifier l'organisation de l'emprise de façon à permettre le stockage d'une seconde benne tout en préservant l'accès à l'emprise en marche avant. Sur cet aspect, les choses sont rentrées dans l'ordre même si ponctuellement des dysfonctionnements ont peut-être pu être constatés par les riverains. Néanmoins, la situation devrait s'arranger. Le démontage du chantier est prévu pour la fin du mois.

Mme BALDINI fait part du planning prévisionnel du chantier:

- 26/11/12 : démontage du portique
- début décembre 2012 : dépose des bungalows
- janvier 2013 : finitions (menuiserie à l'intérieur de l'hôtel et ravalement de la façade)
- mai 2013 : livraison.

M. TROUILLOUD précise que l'arrivée des personnels sur le chantier est règlementairement possible avant 7h du matin et n'est pas concernée par la réglementation sur les horaires de travaux. Il admet qu'il y a eu du relâchement sur ce chantier et des périodes compliquées mais la réunion du 20 juin dernier a marqué une grande étape dans son évolution. Il passe sur ce chantier trois fois par semaine et le chef de chantier est tout à fait ouvert. Il ne faut pas hésiter à aller le voir, c'est quelqu'un de remarquable au niveau de la réglementation et de gros efforts ont été faits. Il le verra à nouveau demain et lui fera part des remarques de M. CUNZI sur l'arrivée des poids lourds avant sept heures. Les effectifs de police qui sont placés devant le consulat d'Iran ont également constaté une nette amélioration dans les nuisances. Si M. CUNZI constate du travail le dimanche il ne doit pas hésiter à saisir de nouveau le commissariat. Néanmoins M. TROUILLOUD admet qu'il y a eu un grand relâchement cet été lié à l'absence du chef de chantier.

M. CUNZI demande si le camion poubelle de VEOLIA qui collecte les ordures du Shangri-La est autorisé à venir à 6 h 30 du matin.

M. GOSSARD répond par l'affirmative mais il est possible de voir avec l'hôtel pour décaler l'heure d'arrivée de ce camion. Il rappelle que la règle du 7h-22 heures concerne uniquement les travaux.

Mme BALDINI ajoute qu'elle écrira au Shangri-La à ce sujet et précise que certains camions de la ville de Paris passent également à 6h30.

9- Stationnement des véhicules de l'Ambassade de la République du Congo rue Paul Valéry

M. TROUILLOUD rappelle que dans le cadre de la convention de Vienne il n'est pas possible de verbaliser ni de retirer les véhicules diplomatiques. Concernant ce véhicule en particulier, il s'agit d'un véhicule qui ne fonctionne plus, en état d'épave. **M. RAMON** a écrit à l'ambassadeur du Congo pour lui demander s'il désirait se séparer définitivement de ce véhicule et le mettre en fourrière, il attend sa réponse.

Mme BALDINI ajoute que le maire du 16^{ème} saisira l'ambassadeur de la République du Congo en France pour le sensibiliser sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.